

Ne nous résignons pas au lent détricotage de l'ambition environnementale européenne

Face à la menace d'une victoire des extrêmes droites et des droites conservatrices aux élections européennes, un collectif d'intellectuels et d'experts propose de centrer la campagne autour d'un nouveau Green Deal

Entre 2019 et 2022, sous l'impulsion de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, l'Europe a affirmé fortement ses ambitions écologiques. Ce projet, le Pacte vert, a été soutenu par une large coalition qui rassemble les sociaux-démocrates, les libéraux, les conservateurs et les écologistes au Parlement européen. Ce Pacte vert propose une vision ambitieuse et large des enjeux des transitions écologiques, centrée autour de l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre, d'ici à 2030, par rapport au niveau de 1990.

Toutefois, au sein de l'Union, les signes de crispation, voire d'hostilité ou de colère vis-à-vis du Pacte vert, se multiplient aujourd'hui. Alors que la plupart des dispositions prévues par ce dernier ne sont pas encore entrées en vigueur, le Pacte vert est en train de devenir le bouc émissaire des extrêmes droites et d'une partie des droites conservatrices européennes contre les politiques environnementales. Elles tentent d'agréger au sein d'un même front « anti-Pacte vert » des mouvements aussi divers que la contestation des normes par les agriculteurs ou les craintes des automobilistes qui ont besoin de leur voiture pour se rendre dans le centre des agglomérations!

Comment expliquer ce risque d'enrayement du projet écologique européen? Si le Pacte vert présente une ambition écologique à maintenir, voire à approfondir sur certains aspects, il présente trois grandes faiblesses. Tout d'abord, il est contradictoire avec d'autres projets de la Commission, notamment la négociation d'accords de libre-échange – et en particulier celui avec le Mercosur [le marché commun regroupant plusieurs pays d'Amérique du Sud] –, qui permettront l'entrée de produits agricoles ou manufacturés dont il sera fort difficile de s'assurer qu'ils respectent les mêmes exigen-

ces environnementales. De même, le nouveau cadre budgétaire adopté par les institutions européennes ne permettra pas à l'Union européenne et aux États membres de financer à la bonne hauteur l'effort de transition écologique.

Par ailleurs, le Pacte est d'abord un catalogue de normes sur la « consommation » des ménages ou des entreprises: le volet productif en est très faible. L'UE ne propose qu'une réplique amaigrie et tardive à l'engagement sans faille que l'administration Biden a exprimé pour faciliter le développement des industries vertes sur le sol américain à l'occasion de l'Inflation Reduction Act de 2022. En conséquence, de nombreux secteurs industriels – à commencer par l'automobile face au défi de la motorisation électrique – s'inquiètent de leur possible déclin. Enfin, le Pacte vert ne garantit pas toujours la justice sociale dans la transition écologique. La montée en puissance des marchés carbone sur les énergies fossiles du chauffage et du transport individuel, à partir de 2027, risque de provoquer des troubles sociaux si elle n'est pas doublée d'un accompagnement social à la hauteur.

La meilleure défense, c'est l'attaque!

Dans ce contexte, le Green Deal est en danger. Les prochains mois seront déterminants. Du 6 au 9 juin 2024, les élections européennes auront lieu. Les extrêmes droites attisent toutes les peurs. Leur projet est de renoncer à toute ambition écologique, ce qui séduit certains conservateurs, sans annoncer qu'un tel renoncement entraînerait nécessairement un déclassement technologique et géopolitique puisqu'il isolerait l'Europe de la révolution industrielle en cours.

Aussi, nous ne nous résignons pas au lent détricotage de l'ambition environnementale européenne! Pas plus que nous ne nous résignons au déclassement européen face à la Chine et aux États-Unis dans la course à la transition. Dans ce con-



NUL BESOIN POUR L'EUROPE D'UN POUVOIR PLUS AUTORITAIRE OU D'UN HYPOTHÉTIQUE SAUT FÉDÉRAL. IL LUI SUFFIT AU CONTRAIRE D'UNE AFFIRMATION DE SOLIDARITÉ

texte, la meilleure défense, c'est l'attaque! Nous proposons un Pacte vert amélioré qui pourrait être le socle de toutes les forces de progrès aux élections européennes: socialistes, écologistes, libéraux, démocrates et conservateurs éclairés.

Ce nouveau Pacte vert repose sur trois principes. Premièrement, engager sans tarder un renouveau productif vert pour l'agroécologie, l'industrie ou les services. Pour le rendre concret, il faut tout de suite rémunérer correctement les services écosystémiques rendus par les agriculteurs, conditionner les aides écologiques au « made in Europe », y compris pour l'achat de véhicules électriques – ou, au moins, étendre la taxe carbone à tous les produits assemblés –, et créer une agence européenne de l'énergie et un programme extrêmement ambitieux de recherche-développement en matière de technologies vertes. Ce renouveau productif doit être conçu non en vase clos mais en lien avec des pays du Sud global avec lesquels l'Europe a intérêt à construire un partenariat stratégique pour réussir la transition.

Deuxièmement, redonner confiance aux classes moyennes et populaires dans leur parcours de transition à travers la création d'un « passe climat ». Une dotation fléchée vers tous les Européens, avec un montant dépendant de leur revenu et de leur localisation résidentielle, leur permettrait ainsi de financer la rénovation thermique de leur logement, le changement du vecteur de chauffage, et de se passer de leur voiture thermique. Les aides existantes, souvent illisibles, seraient redéployées pour financer ce passe.

Stimuler les industries « net zéro »

Pour le doter davantage, nous proposons un financement spécifique commun, comme pour le plan de relance après la crise liée au Covid-19, ainsi qu'une contribution exceptionnelle et unique de tous les patrimoines de plus de 10 millions d'euros, dont le rendement serait modeste mais la valeur symbolique élevée. Combiné à la stratégie productive décrite au point précédent, cet effort financier contribuerait à stimuler les industries « net zéro » européennes et se traduirait rapidement par de fantastiques économies sur les importations d'énergies fossiles du continent (700 milliards d'euros rien qu'en 2022, soit l'équivalent du plan de relance post-Covid-19!).

Enfin, il faut changer radicalement de méthode. La transition écologique impose que les pertes ou les coûts soient répartis de manière équitable et efficace. Par ailleurs, les gains (en matière de santé, de biodiversité, de lien social, etc.) seront différents selon les territoires. Une méthode beaucoup plus contextualisée est donc nécessaire. Pour cela, la négociation et le contrat avec les filières et avec les territoires sont le seul moyen de concilier l'ambition écologique avec le respect de la diversité des situations et des territoires. Remplaçons l'écologie de la norme par l'écologie du contrat! Ces

démarches contractuelles se dérouleront à l'intérieur des États, mais l'Union doit être la garante de l'ambition globale.

Pour réussir cette ambition écologique, nul besoin pour l'Europe d'un pouvoir plus autoritaire ou d'un hypothétique saut fédéral. Il lui suffit, au contraire, d'une affirmation de solidarité qui garantisse la diversité des territoires et la liberté des sociétés civiles. Nous, intellectuels et entrepreneurs européens, nous ne nous résignons pas au triple déclassement écologique, productif et géopolitique. ■

Signataires: Bertrand Badré, associé fondateur de Blue Like an Orange Sustainable Capital, ancien directeur général de la Banque mondiale; Nacho Corredor, cofondateur et président du conseil du cabinet beBartlett; Xavier Desjardins, professeur en urbanisme à Sorbonne Université, coauteur de cette tribune; David Djaiz, entrepreneur et essayiste, coauteur de cette tribune; Joan Herrera, avocat spécialisé dans l'énergie, partner chez Samso, professeur associé à l'université Rovira i Virgili de Tarragone (Espagne); Mathieu Lefèvre, cofondateur du cercle de réflexion More in Common; Cristina Monge, politologue spécialisée dans la transition écologique; Thierry Pech, directeur général du cercle de réflexion Terra Nova; Daniel Pérez Rodriguez, directeur général de L'Energética, l'entreprise publique de génération d'énergie de la Catalogne; Marc Ringel, directeur de l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg (Bade-Wurtemberg); Katarzyna Sadowy, professeure associée à l'École d'économie de Varsovie; Nathalie Tocci, directrice de l'Institut d'affaires internationales de Rome

Christophe Defeuilley L'eau a vocation à devenir un patrimoine à sauvegarder

A mesure que l'eau devient plus rare, plus polluée et plus destructrice, de nombreuses collectivités choisissent de la considérer de nouveau comme un bien commun en municipalisant les services relevant de sa gestion, explique l'économiste



LE BASCULEMENT D'UNE GESTION PRIVÉE À UNE GESTION PUBLIQUE AGIT COMME UN RÉVÉLATEUR DE LA FIN D'UNE ÉPOQUE

La Journée mondiale de l'eau, célébrée le 22 mars, est l'occasion de se pencher sur les évolutions actuelles en matière de gouvernance de l'eau. Les perturbations de plus en plus marquantes du cycle de l'eau se traduisent par une augmentation forte du nombre et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (canicules, sécheresses, inondations) et imposent un stress sur les ressources en eau dont dispose notre pays pour le présent et pour l'avenir.

Ces événements ont mis en mouvement les principaux acteurs de la politique de l'eau (État, agences de l'eau, collectivités ter-

ritoriales), qui sont invités à trouver des solutions pérennes à ce nouveau contexte.

Nouvelle donne

Parmi l'ensemble des évolutions en cours, un changement important, qui reste largement méconnu du grand public, mérite que l'on s'y attarde. Il s'agit de la municipalisation des services de l'eau. Depuis 2010, date de la reprise en régie de la gestion de l'eau par la Ville de Paris, des centaines de collectivités territoriales, parmi lesquelles Lyon, Bordeaux, Nice, Brest ou Rennes, ont tourné le dos à la gestion privée de l'eau, effectuée sous le ré-

gime des contrats de délégation de service public. Ce mouvement de réappropriation touche d'ores et déjà entre huit et neuf millions de personnes sur le territoire français, et cette dynamique ne semble pas faiblir.

Loin d'être anecdotique, ponctuel ou local, le basculement d'une gestion privée à une gestion publique agit comme un révélateur de la fin d'une époque: celle d'une politique de l'eau construite dans les années 1960 dans une logique de développement industriel, d'aménagement, d'universalisation du service et d'exploitation extensive de la ressource.

Cette politique, dans laquelle l'eau était considérée comme une matière première, un facteur de production déterritorialisé et dégagé de son milieu naturel, s'avère mal outillée pour faire face aux nouveaux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés. L'eau abondante, « tombée du ciel », qui est canalisée, domestiquée, acheminée sans trop se soucier du lendemain, se mue aujourd'hui en eau rare ou en eau dévastatrice, dont la qualité est fortement affectée par la concentration de polluants dans des milieux aquatiques déjà fragilisés.

Cette nouvelle donne implique de reconsidérer les bases de la

politique publique de l'eau. La municipalisation, qui est très souvent justifiée par la nécessité de traiter l'eau comme un bien commun, en est l'une des traductions les plus manifestes.

Investissements patrimoniaux

Pour les collectivités territoriales, c'est parce que l'eau doit être traitée comme un bien commun que le retour dans le giron public est une priorité. L'eau a vocation à devenir un patrimoine à sauvegarder, à être gérée avec précaution, dans le respect des besoins et des attentes de toutes les catégories d'usagers et avec leur participation active. Et ce, dans une démarche de très long terme, de reconnexion avec des milieux naturels restaurés, d'implication citoyenne. Ce sont ces promesses que porte la municipalisation de l'eau, et qui incitent de nombreuses collectivités territoriales à revenir en régie.

Dans de nombreux cas, cela se concrétise par des inflexions en matière de tarification (plus inclusive, incitant à la sobriété), par des investissements patrimoniaux visant à protéger et à sauvegarder les milieux naturels (fleuves, nappes phréatiques) et par la réflexion sur de nouvelles solutions de réutilisation de la ressource.

Bien sûr, il est encore prématuré de tirer un bilan de ces expériences, de leur portée réelle et de leur pérennité. Mais dans une situation d'ensemble qui ne porte pas à l'optimisme, où se dessinent des perspectives signaux d'un désengagement vis-à-vis des luttes contre le dérèglement climatique (pensons aux annonces faites par le gouvernement en réponse aux manifestations récentes des agriculteurs), les initiatives prises par les collectivités territoriales en matière de gestion de l'eau révèlent l'existence d'autres logiques, moins médiatisées mais tout aussi importantes. Et qui permettent d'envisager des modèles d'action publique décentralisés, territorialisés, potentiellement porteurs d'un renouveau démocratique, centrés sur la préservation des biens naturels et qui s'écartent des modèles industriels et productivistes traditionnels. ■

Christophe Defeuilley est chercheur associé à Sciences Po Paris. Il a notamment publié « La Politique publique de l'eau. Gouverner un bien commun » (Le Bord de l'eau, 150 pages, 14 euros)